

La réforme de la formation et de l'enseignement professionnel à travers le pilotage du système par la demande : la démarche de partenariat en tant que processus d'adaptation permanente de l'offre de formation aux besoins en qualification des secteurs économiques

*Akila CHERGOU**

C'est pour moi un réel plaisir et un grand honneur de vous présenter la communication du secteur de la formation et de l'enseignement professionnels à l'occasion de la tenue de ces journées d'étude ayant pour thème **«*la réforme de la formation et de l'enseignement professionnel à travers le pilotage du système par la demande : la démarche de partenariat en tant que processus d'adaptation permanente de l'offre de formation aux besoins en qualification des secteurs économiques*»**.

Ces journées nous permettront sûrement d'avoir des échanges enrichissant vu la qualité et la diversité des thèmes proposés dans le programme.

C'est avec un intérêt tout particulier que nous participons à ce colloque national qui regroupe d'éminents chercheurs et cadres, en essayant de contribuer modestement à la réflexion sur cette problématique fondamentale de l'adéquation des formations aux besoins en qualifications du marché du travail.

Les matières premières et les ressources financières ne peuvent pas, à elles seules, mener au développement, s'il n'y a pas les compétences humaines. ***Sans le génie humain, rien ne se transforme en richesses.***

L'investissement dans l'humain est ainsi le meilleur investissement et le plus rentable. Les économies modernes et performantes s'appuient sur les ressources immatérielles qui sont inépuisables et qui génèrent en permanence de la plus-value des systèmes productifs de biens et encore plus, de services, grâce aux savoirs et aux savoir-faire acquis par la formation.

* Directrice de la formation Continue et des Relations Intersectorielles, Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels, Alger.

Pour garantir leur disponibilité, il est indispensable d'avoir un système national de production de compétences et donc de formation qui soit ambitieux et moderne.

A l'instar des états modernes, l'Algérie accorde un intérêt particulier au système national de formation professionnelle auquel elle consacre d'importants moyens afin qu'il s'acquitte pleinement de sa mission qui est de satisfaire les besoins de l'économie nationale, en main d'œuvre qualifiée:

- en mettant sur le marché du travail les qualifications nécessaires aux différentes activités des entreprises,
- en œuvrant à l'amélioration des compétences des travailleurs.

Cependant, la production de compétences ne peut pas se faire en vase clos. C'est un processus complexe dans lequel interviennent plusieurs acteurs et partenaires de façon individuelle ou par groupes d'intérêt.

Le secteur économique et les entreprises en particulier sont associés, en tant qu'acteurs à part entière, au processus de formation, de l'amont par la définition des besoins en formation, à l'aval pour l'insertion professionnelle des diplômés, en passant par l'élaboration des programmes de formation et l'encadrement des formations pratiques en milieu professionnel.

La formation est une fonction à la fois transversale et stratégique dans le management au même titre que les autres fonctions de l'entreprise. À ce titre, elle doit être prise en considération dans son organisation car elle prend en charge le facteur déterminant de son développement, à savoir le facteur humain.

La satisfaction des besoins du secteur économique et du marché de l'emploi a toujours été la préoccupation majeure du secteur de la formation et de l'enseignement professionnels qui a rencontré et qui rencontre encore des difficultés à cerner de façon précise ces besoins.

Aussi a-t-il mis en place plusieurs mécanismes pour faire exprimer la demande de formation par les secteurs concernés en orientant son programme de réforme vers un pilotage du système par la demande au lieu du pilotage par l'offre.

Je vais présenter ici l'un des mécanismes les plus importants du programme de réforme qui est la mise en place de la concertation et la collaboration étroite avec les secteurs concernés à travers la démarche de partenariat.

Quels sont ses objectifs ? Quel est son impact sur l'amélioration de la relation formation-emploi ? Sur quels organes, il s'appuie ? Et quelles perspectives pour renforcer le partenariat ?

Tels seront les points que je développerai dans ma communication.

Permettez-moi en premier lieu de vous faire une présentation succincte de notre secteur qui est véritablement le carrefour de l'adéquation des profils des diplômés aux exigences en qualification des entreprises économiques.

I. Présentation du secteur de la formation et de l'enseignement professionnels

A. Missions

Le secteur de la formation professionnelle a pour missions :

- D'assurer la formation professionnelle initiale permettant l'accès à un emploi ou à la création d'activités
- D'assurer la formation continue des travailleurs, à travers des formations :
 - complémentaire,
 - de reconversion
 - ou de perfectionnement, leur permettant d'entretenir leur qualification et leurs connaissances en fonction des exigences de l'évolution technologique et de l'évolution du marché ainsi que de leur projet personnel.
- De promouvoir la formation au profit des populations à besoin spécifiques en vue de faciliter leur insertion socioprofessionnelle.

B. Les modes de formation

Les formations dispensées sont assurées dans les niveaux I de à V (d'ouvrier spécialisé à Technicien Supérieur) en formation initiale ou continue à travers différents modes :

■ **formation résidentielle**

Ce mode de formation est organisé au sein des établissements (CFPA, Instituts...) et comprend des enseignements théoriques et pratiques.

■ **formation par apprentissage**

C'est un mode de formation ayant pour but l'acquisition d'une qualification professionnelle initiale est organisé en alternance entre les établissements de formation professionnelle et le milieu professionnel (entreprises, artisans, administrations).

■ **formation à distance**

C'est un mode où la formation est dispensée par correspondance avec des regroupements périodiques de stagiaires.

■ **formation en cours du soir**

Ce mode de formation s'adresse notamment aux travailleurs désireux de se former ou de se perfectionner pour améliorer leur situation socio professionnelle et se caractérise par des horaires aménagés.

C. La nomenclature nationale des formations

Les formations dispensées sont déterminées conformément à la nomenclature nationale des branches, filières et spécialités de la formation professionnelle.

Ces formations se répartissent sur 20 branches professionnelles et chaque branche est-elle même subdivisée en spécialités. Au total 301 spécialités sont répertoriées. Ce nombre peut évoluer selon les besoins et les demandes exprimées par l'environnement socio-économique.

D. Le réseau des établissements de formation:

■ **les centres de formation professionnelle et d'apprentissage**

- 735 CFPA

- 223 annexes

Ces établissements forment le réseau de base du secteur, Ils sont à vocation locale et dispensent les formations de niveau I à IV, mais peuvent, en relation avec les instituts, assurer des formations de niveau V.

■ **les instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle**

- 103 INSEFP

- 15 annexes

Ces établissements sont spécialisés par branche et dans la formation des niveaux IV et V. En plus de la formation, ils sont chargés d'organiser et d'assurer des stages de reconversion de professionnels exerçant dans divers secteurs d'activité et d'apporter aux établissements, organismes et entreprises, toute forme d'assistance technique et pédagogique au profit des personnels en activité.

Au total, 1082 structures de formation sont répertoriées pour une capacité de 274 155 places pédagogiques avec une capacité d'internat de 52 895 places.

L'encadrement pédagogique de ces établissements est assuré par un effectif de 13 925 formateurs dont 2 089 PSEP1, 2 593 PSEP2 et 9 243 PEP.

E. Les structures de soutien, d'études et de recherche

■ *l'institut national de la formation professionnelle, INFP*

L'INFP est un établissement national chargé de l'ingénierie pédagogique et de la formation et du perfectionnement du personnel d'encadrement des établissements de formation professionnelle.

■ *les instituts de formation professionnelle, IFP*

Au nombre de six IFP, sont chargés d'assurer la formation, le perfectionnement et le recyclage des formateurs et personnels de gestion et de maintenance des établissements de formation professionnelle, de participer à l'élaboration des programmes pédagogiques et d'en assurer la diffusion, en relation avec l'INFP.

Accessoirement et en fonction de leurs capacités, ils peuvent engager des formations de techniciens et techniciens supérieurs, dans le cadre des sections d'application.

■ *le centre national d'enseignement professionnel à distance (CNEPD)*

Le CNEPD est un établissement national spécialisé dans la formation par correspondance, dans différentes spécialités et prépare aux examens de fin de stage organisés par les autres établissements du secteur. Il organise et assure des perfectionnements et des recyclages des personnels des organismes publics et des entreprises.

■ *l'institut national de développement et de promotion de la formation continue (INDEFOC)*

L'INDEFOC est spécialisé dans l'assistance pédagogique et technique aux entreprises, structures, et autres organismes, dans le cadre de la formation continue. Par ailleurs, il est chargé d'assurer, en liaison avec les entreprises et les organismes concernés, le perfectionnement et le recyclage des formateurs et des maîtres d'apprentissage.

■ *le centre d'études et de recherche sur les professions et les qualifications (CERPEQ)*

Le CERPEQ est un établissement national chargé d'entreprendre des études et de mener des recherches sur les qualifications et toute étude ayant un intérêt pour la formation professionnelle, par ailleurs il est chargé du dispositif d'observation de l'insertion des diplômés de la formation professionnelle.

■ ***L'établissement national des équipements de la formation professionnelle (ENEFP)***

L'ENEFP est un établissement national chargé de l'acquisition, de l'installation et de la maintenance des équipements techniques et pédagogiques des établissements de la formation professionnelle.

■ ***le fonds national du développement de l'apprentissage et de la formation continue (FNAC)***

Le FNAC est un organisme national à caractère spécifique chargé de la gestion financière des ressources issues du recouvrement des taxes relatives à l'apprentissage et la formation continue (fixées à 1% de la masse salariale pour chacun d'entre eux) dues en cas de non réalisation des objectifs fixés, par l'ensemble des entreprises assujetties à l'exception des administrations publiques.

Il constitue l'espace privilégié d'intermédiation entre l'ensemble d'intervenants de la formation, pour mettre en œuvre et réaliser des programmes par apprentissage et de formation continue au profit d'un plus grand nombre de bénéficiaires.

Après cette présentation succincte des potentialités du secteur, nous allons nous attarder sur la politique du secteur et le programme de réforme mis en place notamment dans le but d'adapter les offres de formation et d'enseignement professionnelle avec les besoins du marché travail et de l'économie.

II. Le pilotage du système formation et de l'enseignement professionnels par la demande à travers le partenariat

Le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels a entrepris une réforme qu'il a engagée depuis une dizaine d'années dans le but d'améliorer l'efficacité du système national de formation professionnelle en vue d'apporter une meilleure réponse aux besoins de l'économie en ressources humaines qualifiées.

En effet, le système de formation et d'enseignement professionnels est à la jonction entre l'éducation nationale et le monde du travail et doit réaliser une adéquation complexe entre les flux de la demande sociale et les besoins en main d'œuvre qualifiées.

Afin de passer à un pilotage du système par la demande et non par l'offre, le Ministère de la formation et de l'enseignement professionnels a mis en place une démarche pertinente de partenariat pour amener les différents secteurs d'activité à préciser leurs besoins en main-d'œuvre qualifiée.

Face à la difficulté de la connaissance de la demande de qualification en qualité et en quantité, le Ministère de la formation et de l'enseignement professionnels a retenu dans sa politique nationale, la démarche de partenariat en tant que principe fondamental permettant d'adapter l'offre de formation aux besoins de l'économie et du marché du travail, et ce, à compter de l'année 2000.

Le développement du partenariat est consacré comme l'élément fondamental de la politique de formation professionnelle. En effet, le dispositif de concertation est complété par la mise en place de cadres de collaboration à travers des conventions qui constituent de véritables instruments d'écoute pour mieux cerner les besoins en qualifications.

Cette démarche de partenariat concrétisée à travers les conventions cadre au niveau de l'administration centrale et les conventions spécifiques, au niveau local, est la meilleure démonstration de l'adaptation et de la réactivité de notre appareil pour la prise en charge des besoins en formation initiale et en formation continue.

A. Les objectifs du partenariat

En plus d'une meilleure visibilité de la demande, à travers le partenariat, la stratégie visée par le Ministère de la formation et de l'enseignement professionnels est de faire participer les entreprises et employeurs :

- à la définition des filières et profils de formation demandés au niveau du marché de l'emploi, de façon à assurer l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché,
- au développement de l'apprentissage conformément à la loi ;
- au développement des stages pratiques en milieu professionnel, pour faire acquérir aux diplômés sortant des établissements de formation professionnelle, la professionnalisation et l'opérationnalité nécessaire exigée par les utilisateurs ;
- à la formation continue de leurs travailleurs par l'élévation de leurs connaissances et le renforcement de leurs compétences ;
- à la certification des qualifications professionnelles de leurs personnels, sur la base de leur expérience et leur acquis ;

Pour cela, le secteur a démarché les plus importants secteurs d'activité économique pour conclure avec eux des conventions de partenariat et mettre en place des espaces durables d'échange et de collaboration.

B. Impacts du partenariat

A titre d'illustration, l'impact de la politique d'adaptation du système de formation professionnelle aux besoins de l'économie, à travers le partenariat, fait ressortir les éléments suivants :

a. Nombre de convention de partenariat mis en place.

Dans ce cadre Globalement, le secteur a conclu, à ce jour :

- 100 conventions-cadre signées avec les différents départements ministériels, et le secteur économique (les institutions de l'Etat, les entreprises publiques et privées, les Unions professionnelles et les Associations).
- 6 047 conventions spécifiques ont été conclues au niveau local en application des conventions-cadre.
- 344 897 travailleurs ont été mis en formation dans le cadre des conventions.

Pour le premier semestre 2011, en application des conventions-cadres, 471 conventions spécifiques ont été conclues au niveau local et 37 553 personnes ont été mises en formation.

b. Adaptation et enrichissement de la nomenclature nationale des formations

Plusieurs spécialités ont été intégrées dans la nomenclature des branches et spécialités par le biais des conventions, notamment :

Secteur	Exemples de branches et spécialités
Pêche et aquaculture	Aquariophilie, Agents et statistiques des pêches et TS en statistiques des pêches.
Environnement	Gestion et recyclage des déchets, Gestion et économie de l'eau et Environnement et propreté
Ressources en eau	Agent polyvalent d'entretien des réseaux d'assainissement, Entretien et réparation des réseaux d'alimentation en eau potable, Alimentation en eau potable, Exploitation des réseaux d'alimentation en eau potable
Travaux publics	Cantonniers
Jeunesse et sports	Marketing du sport, GRH mouvement associatif, Agent d'accueil, Espace vert et gazon, et Revêtement des sols

c. Développement des offres de formation en apprentissage :

Depuis 2004, une amélioration sensible de l'effort de partenariat dans le placement des apprentis a été ressentie en général, notamment dans les

branches de l'agriculture, artisanat de service, artisanat traditionnel, bâtiment et travaux publics.

Une augmentation sensible de la formation par apprentissage passant de 30% en 2004 à près de 50% en 2008, avec une réorientation des filières vers les métiers prioritaires.

- Le BTPH passe de 7263 en 2004 à 24851 en 2008 en triplant les effectifs ;
- L'informatique passe de 34772 en 2004 à 16604 en 2008 en réduisant de moitié les effectifs ;

D'un autre côté les métiers de la gestion ont été adaptés aux nouvelles spécialités des fonctions de management avec des options de spécialisation dans les ressources humaines, finances, commerce et vente, documentation et archives etc...

d. Promotion de la formation continue

Une demande très importante en formation continue des travailleurs (une moyenne de 20000 par an) est prise en charge par les établissements de formation professionnelle dans diverses spécialités pour l'élévation de leurs connaissances et le renforcement de leurs compétences.

Plus de 271 000 travailleurs ont suivi une formation au sein des institutions relevant du secteur de la formation et de l'enseignement professionnels depuis 2000 à 2009

Dans ce cadre l'apport des deux institutions de soutien (CNEPD et INDEFOC) de par leur statut d'EPIC, a été considérable

C. Les espaces et organes de concertation externes

Afin d'institutionnaliser la démarche de partenariat et renforcer le cadre de concertation, le programme de réforme a prévu plusieurs organes de concertation et de collaboration, à savoir :

- Les Assises Nationales de la formation et de l'enseignement professionnels
- Le conseil de partenariat de la formation et de l'enseignement professionnels
- Les commissions de wilaya de la formation professionnelle
- L'observatoire de la formation professionnelle et de l'enseignement professionnels

a. Les assises nationales de la formation et de l'enseignement professionnels.

L'organisation des premières assises nationales de la formation et de l'enseignement professionnels, en 2007 dans le but de soumettre à débat les grands dossiers qui allaient constituer l'essentiel de son programme d'action à court et moyen termes. Ces premières assises ont débouché sur un ensemble de recommandations dont les principales ont permis de conforter la politique nationale de formation et d'enseignement professionnels ainsi que la démarche de mise en œuvre du programme de réforme.

Ainsi, cette concertation a vu l'implication et la participation de toutes les parties concernées par le système et a contribué à la détermination du programme de réforme.

b. Le Conseil de partenariat de la formation et de l'enseignement professionnels

Un conseil de partenariat a été mis en place, il est constitué des principaux secteurs et opérateurs économiques.

Le Conseil a été consacré par la loi d'orientation de la formation et de l'enseignement professionnels et institué par le décret 09-170 du 02 mai 2009 fixant les attributions et fonctionnement du conseil de partenariat de la formation et de l'enseignement professionnel.

Avec l'installation de ce conseil, c'est une nouvelle dynamique de concertation et de collaboration que le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels entreprend dans le cadre du parachèvement de la réforme qu'il a engagée depuis une dizaine d'années dans le but d'améliorer l'efficacité du système national de formation professionnelle en vue d'apporter une meilleure réponse aux besoins de l'économie en ressources humaines qualifiées.

Il est chargé notamment, d'assurer le dialogue et la concertation d'une façon régulière et permanente entre l'ensemble des acteurs et partenaires du système de formation et d'enseignement professionnels.

Il pourra contribuer au développement des filières et des profils de formations demandées au niveau du marché de l'emploi, de façon à assurer l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché de l'emploi à travers les propositions formulées par les comités techniques spécialisés et par les commissions de wilaya de partenariat.

De par ses attributions, le Conseil deviendra la pierre angulaire du système de formation et d'enseignement professionnels en participant à l'élaboration et à la définition de la politique nationale dans ce domaine.

Le Conseil de partenariat sera un puissant organe d'évolution puisqu'il participera avec des avis et des recommandations sur la stratégie

nationale de formation pour assurer sa cohérence, et également aura une **démarche prospective** en veillant à l'amélioration de son rendement et l'adaptation des offres de formation aux besoins de l'environnement socio - économique

c. La commission de partenariat de wilaya

Placée sous l'autorité direct du Wali, elle est composée des opérateurs économiques, services de l'administration de la wilaya chargés de l'emploi, éducation nationale, jeunesse et sports...mouvements associatif...c'est un organe local de concertation, de coordination et d'évaluation en matière de formation et d'enseignement professionnels ;

Elle est chargée de

- Favoriser la création sur le terrain des conditions et des liens indispensables à la cohérence du système de formation et d'enseignement professionnels et son adéquation avec l'environnement socio-économique ;
- D'élaborer et de mettre à jour de la carte de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya (tout secteur et mode de formation confondus).
- D'encourager et de favoriser toute initiative novatrice tendant à mettre en place des mécanismes d'adaptation des formations aux possibilités réelles d'insertion professionnelles des stagiaires ;

d. L'observatoire de la formation et de l'enseignement professionnels

L'étude de la mise en place de cet important organe de veille et de prospective est en cours. Il est proposé de le domicilier au CERPEQ.

D. Perspectives

A moyen et long terme, l'objectif est d'atteindre une **contractualisation** de l'ensemble des formations : Aucune formation ne sera lancée si elle ne trouve pas sa raison d'être dans des besoins exprimés clairement par un partenaire économique ou social.

Il faut promouvoir la notion **d'entreprises apprenantes** qui en font des lieux de production mais également des espaces de formation et de développement de compétences

Il est nécessaire également de poursuivre et de consolider la démarche de partenariat ainsi que les organes de concertation.

Conclusion

- La formation est un instrument puissant de préparation et d'accompagnement aux mutations économiques et sociales mais nécessite une implication commune et partagée des parties concernées.
- Le secteur de la formation a un rôle d'animateur et de régulateur de l'activité de formation. Cependant tous les acteurs et partenaires du processus de formation sont concernés par l'action de formation et interviennent de façon complémentaire dans un cadre structuré.
- Ces cadres de collaboration constituent pour notre secteur des instruments d'écoute pour s'adapter aux variations de la demande de formation dans ses aspects qualitatifs et quantitatifs.

Je terminerai en remerciant vivement les responsables du Crasc de nous avoir invités à participer à cette rencontre, ce qui nous permettra sûrement d'enrichir notre réflexion sur cette problématique centrale de l'adaptation des formations à l'emploi.

Je vous remercie de votre attention.